

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 17 (1888)
Heft: 11

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nelle et procéder aux divers actes de commerce. Après avoir exposé en quelques pages l'histoire et l'esprit du code fédéral des obligations, sur lequel ce cours est basé, l'auteur présente en termes concis et clairs la théorie de la tenue des livres. Il traite ensuite des actes et des effets de commerce, des titres de rentes, des fonds d'Etat, de l'hypothèque, du cautionnement, de la correspondance et du service des postes. Ses conclusions renferment d'excellentes recommandations aux commerçants. Ce *compendium* est incontestablement digne de figurer parmi les manuels d'une école secondaire et industrielle. Ch. G.

II

LINGUA PARLATA. *Novelle di Pietro Fousani*, avec notes à l'usage des Français, des Anglais et des Allemands, par A. SCARTAZZINI. — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, éditeurs.

Ce petit volume renferme dix charmantes historiettes et une pièce dramatique en un acte. Il peut être utilisé, conjointement à la grammaire, pour stimuler le zèle des élèves par la curiosité. Cette méthode, bien appliquée, garantit des progrès rapides. Tout enseignement bien entendu des langues doit avant tout faciliter l'acquisition d'un trésor de mots suffisant pour comprendre et se faire comprendre en peu de temps. La connaissance de la grammaire doit s'acquérir au cours de la lecture par l'observation. C'est sur ce principe que le manuel en question est basé. Les maîtres de langue italienne y trouveront un auxiliaire très utile.

III

LA PHYSIQUE SANS APPAREILS A L'ÉCOLE PRIMAIRE ; leçons de physique expérimentale à l'aide d'objets usuels par L. VANDER NOOT. — Namur, librairie classique et scientifique de Ad. Wesmael-Charlier, éditeur, rue de Fer, 51.

L'enfant est avide de savoir, il regarde, il vous accable de pourquoi, souvent bien ennuyeux pour son entourage. Faut-il cultiver cette tendance ? Nous le croyons, et nous pensons que c'est en la développant que l'enfant deviendra un esprit sérieux et observateur.

C'est l'idée de l'auteur de la *Physique sans appareils à l'école primaire* et c'est pour développer le sens de l'observation chez l'enfant qu'il demande qu'on lui enseigne non pas la physique, la chimie, etc., mais *de la physique, de la chimie, etc.*

Le petit ouvrage dont nous nous occupons a 113 pages ; c'est peu, mais c'est suffisant pour le but poursuivi. Il constitue un guide pour le maître qui est sensé en savoir un peu plus et lui montre surtout la marche à suivre et les moyens à employer pour éviter de se servir d'appareils coûteux.

La *Physique sans appareils* sera utile même à l'instituteur dans le programme duquel ne figure pas la physique. Il y trouvera un jour ou l'autre le moyen de distraire ses élèves, tout en les instruisant.

M. M.

CHRONIQUE

Fribourg. — Bien que les journaux aient déjà donné le résultat des examens pédagogiques, nous croyons néanmoins devoir les insérer ici :

Certificat d'aptitude pédagogique. — Les examens pour le renouvellement du brevet ont eu lieu le 18 et le 19 septembre pour les instituteurs, le 25 et le 26 pour les institutrices dont le brevet était arrivé à son expiration.

En exécution des art. 76, 2^e alinéa, et 77 de la loi sur l'instruction primaire, le certificat d'aptitude pédagogique a été mérité par :

MM. Andrey, Joseph, instituteur à Ménières; Bavaud, Alphonse, instituteur à Châtonnaye; Ecoffey, Siméon, instituteur à Broc; Javet, Henri, instituteur à Motier; Schorro, Albin, instituteur à Montet (Broye); Villard, Emile, instituteur à Chénens; Loup, Alphonse, instituteur à Botterens, et Moser, Othmar, instituteur à Fribourg.

MM^{lles} Burgisser, Anna, institutrice à Middel; Dematraz, Léonie, institutrice au Saulgy; Ducret, Flavie, et Musy, Marie, religieuses Ursulines; Erath, Marie, à Fribourg; Loutan, Marie, institutrice aux Friques, et Neuhaus, Thérèse, institutrice à Fribourg.

La loi confère divers avantages aux porteurs du certificat d'aptitude pédagogique. Ils sont admis au brevet définitif après quatre années d'enseignement (art. 76 et 77) et ont droit dès la cinquième année à la prime de l'Etat (art. 97).

Brevets pour l'enseignement primaire. — Cette année, la Direction de l'Instruction publique a délivré des brevets d'instituteur à 15 jeunes gens. Ce sont :

MM. Barbey, Bruno, de Morlon; Berset, Louis, de Villarsviri-rioux; Bosson, Maxime, de Riaz; Brasey, Alphonse, de Font; Brulhart, Pierre, de Praroman; Burlet, Alphonse, du Sébey (Ormond-dessous); Grivel, Henri, de Chapelle (Glâne); Guillaume, Emile, de Villariaz; Guinnard, Sylvain, de Gletterens; Jungo, Jules, de Fribourg; Lanthemann, Pierre, de Magnedens; Pittet, Placide, de Cheiry; Morand, Paul, de La Tour-de-Trême; Vorlet, Henri, de Villeneuve (Broye); Kæser, Joseph, de Heitenried.

Les institutrices, au nombre de 24, qui ont été brevetées cette année sont :

M^{lles} Anderlédy, Berthe, de Sierre (Valais); Badoud, Joséphine, de Romont; Becker, Mathilde, de Schwarzenberg (Lucerne); Christe, Constance, de Bassecourt (Jura); Comte, Angèle, de Romont; Delaquis, Elise, de Fribourg; Galley, Alexandrine, de Lussy et Romont; Hering, Anna, de Wallenried; Koller, Adèle, de Saint-Johann (Saint-Gall); Longchamp, Marie, de Malapalud (Vaud); Magnin, Philomène, de Bulle; Duc, Emma, d'Estavayer-le-Lac; Marlin, Marie, de Saint-Barthélemy (Vaud); Meier, Antonie, de Bremgarten (Argovie); Monney, Thérèse, de Fiaugères-Besencens; Pasquier, Joséphine, du Pasquier; Pellarin, Antoinette, d'Annecy (Haute-Savoie); Petitjean, Louise, de Vacheresse (Haute-Savoie); Pfyffer, Marie-Rosa, de Doellingen (Argovie); Pittet, Clémence, de Villars-le-Terroir; Schwarlzemann, Justine, de Mels (Saint Gall); Spitznagel, Caroline, de Griesen (Baden);

Stirnimann, Marie, de Russwyl (Lucerne); Roulin, Ernestine, de Treyvaux; Wæber, Philomène, de Tavel.

M^{lle} Gyger, Augusta, d'Entlebuch (Lucerne), a obtenu un diplôme d'institutrice pour l'étranger.

Recrutement. — Les recrues qui ont répondu cette année à l'appel des autorités militaires, dans le canton de Fribourg, s'élèvent au nombre de 1186.

Sur ce nombre, 635 soit le 53, 5 %, ont été reconnues aptes au service et incorporées.

127 ont été ajournées pour un an.

53 pour deux ans.

371 définitivement refusées.

Les 635 recrues admises au service ont été incorporées comme suit :

Infanterie.	456
Cavalerie,	17
Artillerie.	54
Train	11
Génie	17
Corps sanitaire.	18
Administration	2
Autres cantons	60

Les jeunes gens soumis à l'examen pédagogique ont été au nombre de 1028; 8 ont été reconnus idiots et infirmes; 3 ont été partiellement examinés.

Pour les autres, voici les résultats de l'examen :

NOTES	Lecture	Composi- tion	Calcul oral	Calcul écrit	Connaiss. civiques
I	296	159	191	100	86
II	380	247	289	245	187
III	242	383	327	270	398
IV	82	162	197	260	266
V	20	66	16	142	183
Total	1020	1017	1020	1017	1020

47 recrues sont astreintes à l'école complémentaire; de ce nombre 13 sont illettrées.

Les résultats de l'examen pédagogique de cette année sont de beaucoup inférieurs à ceux de l'année 1887. Voici la comparaison en % des recrues examinées.

LECTURE

	1	2	3	4	5
1887	38	35	29	6	2
1888	29	37	24	8	2

COMPOSITION

1887	21	29	32	13	5
1888	16	24	38	16	6

CALCUL

1887	20	30	31	16	3
1888	14	26	29	23	8

CONNAISSANCES CIVIQUES

1887	11	23	38	21	7
1888	8	18	40	26	18

France. — La statistique du ministère de l'instruction publique continue à être lamentable : la grande armée des brevetés s'accroît sans relâche. De 1882 à 1885, 70,000 jeunes filles ont reçu des brevets élémentaires, et 7350 des brevets supérieurs. On calcule qu'il doit y avoir, actuellement, en France, 125,000 titulaires féminins du brevet élémentaire, et 13,000 du brevet supérieur. Or, pour caser tout ce monde breveté et enjuponné, l'Etat ne dispose que de 20,000 écoles publiques, auxquelles il faut ajouter 3,000 écoles libres, tous ces établissements ensemble ne pouvant caser que 35,000 institutrices. Il se présente, annuellement, de 1,600 à 1,700 vacances, pour 4,000 à 5,000 candidates.

Quelques observations personnelles ne vous seront pas inutiles, à titre de commentaire de tous ces chiffres. Les examinateurs ne sont pas d'une indulgence excessive : en somme, la moyenne des examens, sans être ce qu'on peut appeler bonne, est passable. Les exagérés de la libre-pensée se flattaient, en supprimant la lettre d'obédience, de chasser les congrégations des écoles : vain espoir ! Les congréganistes des deux sexes attrapent leur brevet tout aussi bien que les laïques. Avons-nous gagné quelque chose à cette orgie d'instruction, à cette éclosion tumultueuse d'où s'envole un essaim de jeunes institutrices, sans trouver de ruche pour s'abriter ? J'en doute. On n'a pas tenu compte des véritables aptitudes de la femme française, qui ne la portent pas, en général, vers l'enseignement.

Les écoles qui sont vraiment utiles à la grande généralité des jeunes filles de classe moyenne, dans nos pays, sont les écoles professionnelles. Mariée ou non, une jeune Française instruite dans une école professionnelle aura dix fois plus vite fait de se caser, conformément à ses goûts et à ses aptitudes, qu'une jeune brevetée. Chez nous, les vocations d'institutrice — et il faut une vocation pour l'enseignement — sont rares, de l'aveu

de tous les bons observateurs et des personnes compétentes.

Une des plus expérimentées parmi ces dernières, M^{lle} de M. G... qui dirige, depuis trente ans, des écoles soit littéraires, soit professionnelles, compte beaucoup sur les nouvelles écoles de petite exploitation agricole et horticole qu'on se propose de fonder pour les jeunes filles. Elle m'assure qu'avec un très petit terrain, il n'y a pas une femme française, ayant reçu, comme base d'éducation, une solide instruction primaire, et formée dans une école de ce genre, qui ne puisse grossir le revenu annuel du ménage d'une somme de 600 francs, dans la plupart des départements. Les efforts tentés dans cette voie corrigeront, je l'espère, les premiers résultats, un peu tumultueux, créés par la multiplication brusque des écoles de filles. Du reste, je crois que la manie du brevet diminue, et que toute cette effervescence s'apaise et se tasse.

(Corresp. de Paris du *Journal de Genève*.)



CORRESPONDANCE

Conférence extraordinaire

des instituteurs et des institutrices de la Glâne à Romont

Monsieur le Rédacteur,

Le 27 septembre dernier, le corps enseignant glânois était réuni en conférence sous la présidence de son zélé inspecteur, M. Crausaz, dans la salle de l'école supérieure du chef-lieu.

Déjà le 8 août, nous étions réunis à Romont; nous y voici encore six semaines après. « Pourquoi ces deux conférences à si peu d'intervalle? Pourquoi, surtout, nous est-il ordonné d'apporter nos registres d'absences et d'émancipation, se demandait-on avec anxiété, avant d'arriver en ville? » « C'est peut-être pour visiter ces registres *coram populo*, dit celui-ci, afin de dévoiler à la face de tous, les négligences de ceux qui n'ont pas rempli intégralement les diverses rubriques. » « C'est sans doute en vue d'une statistique, disait un autre. »

Dans cette incertitude les « marchands de participes » arrivaient portant chacun une liasse sous le bras. Les citadins n'eurent jamais aussi belle occasion de reconnaître les pédagogues du district qui montaient ou descendaient, toujours inséparablement unis à leurs registres scolaires.

C'est 1 ³/₄ heure. M. l'Inspecteur ouvre la séance par la prière; il continue par souhaiter la bienvenue à cet auditoire qu'il aime et dont il est sincèrement aimé.

L'appel fait constater l'absence de quelques membres.

M. le Président prend ensuite la parole :

« Mesdames et Messieurs,

J'ai été forcé de vous réunir aujourd'hui en conférence pour vous poser des questions auxquelles je suis obligé de répondre immédiatement. La haute Direction de l'Instruction publique demande aux